

2026 DSP 80 Subventions (238.665 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (6e, 10e, 18e, 19e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La baisse de la démographie médicale en France sous l'effet de 40 ans de numerus clausus est aujourd'hui largement documentée. La crise qui en résulte est d'autant plus préoccupante que les besoins de santé augmentent avec le vieillissement de la population, le poids croissant des maladies chroniques et le « virage ambulatoire ». Cette situation contribue à renforcer les inégalités sociales et territoriales de santé. D'après les données de 2025 de la CPAM, à Paris, la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants va ainsi de 34 dans le 8^e arrondissement à seulement 6 dans le 18^e.

Dans ce contexte, la Ville mène une politique volontariste pour garantir une offre de soins primaires accessible, dense et coordonnée sur l'ensemble du territoire parisien. La politique parisienne s'appuie pour cela sur plusieurs leviers complémentaires.

La Ville porte d'abord, en régie, une offre de prévention, de dépistage et de soins primaires, fortement renforcée ces dernières années au sein de ses centres de santé, centres dentaires, centres médico-sociaux et centres de vaccination et de santé sexuelle. Ce renforcement se lit dans les effectifs de la Direction de la santé publique, qui ont progressé entre 2023 et 2025 de 12 % pour les médecins, de 8 % pour les infirmiers et de 13 % pour les psychologues. Conformément à l'engagement pris par le nouvel exécutif municipal, de nouveaux centres de santé municipaux ouvriront dans les prochaines années pour compléter cette offre.

En parallèle, la Ville soutient l'installation et le maintien des professionnels de santé à travers un dispositif dédié, Paris Med', créé en 2015 pour aider à l'installation de médecins généralistes exerçant en équipe pluriprofessionnelle et en secteur 1 (cabinets de groupe, maisons de santé et centres de santé).

Grâce à une vaste réforme portée en 2023, les aides couvrent l'ensemble du territoire parisien, avec des montants croissants selon le niveau de besoin des quartiers défini par le zonage de l'ARS. Elles sont étendues à d'autres professions de santé essentielles, sans condition de présence d'un médecin généraliste. Elles ne se limitent plus, enfin, à la primo-installation de jeunes professionnels : elles accompagnent aussi le maintien de l'offre existante, par exemple lors d'un départ en retraite, ainsi que l'agrandissement des structures en place.

La Ville propose plusieurs formes d'accompagnement tout au long du parcours d'installation. Elle finance une partie des équipements médicaux et des travaux d'aménagement, de modernisation ou de restructuration du local. Elle aide à la recherche d'un local, en mettant les porteurs de projet en relation avec les bailleurs sociaux parisiens ainsi qu'avec des bailleurs privés partenaires, et en réservant des surfaces dédiées à la santé dans ses opérations d'aménagement urbain, proposées à loyer modéré et attribuées par appel à projets publié sur paris.fr. Elle met les professionnels en relation entre eux et

organise à ce titre chaque année à l'Hôtel de Ville les Rencontres parisiennes de l'offre de soins, dont la dernière édition s'est tenue le 9 septembre 2026. Elle propose enfin un accompagnement administratif, qui guide les porteurs de projet dans leurs démarches d'urbanisme, leurs demandes d'autorisation et leurs formalités réglementaires, à l'appui d'un guide dédié, le Guide Urba Santé.

Depuis le 1er juillet 2023, le dispositif Paris Med a accompagné 47 structures, pour un financement total de 2 586 134 euros.

Au total, ce sont 250 professionnels de santé qui ont bénéficié d'une subvention Paris Méd' depuis le lancement de sa version renouvelée.

C'est dans ce cadre que je vous sou mets ce projet de délibération qui a pour objet l'attribution d'une subvention globale d'investissement de 238.665 euros pour le soutien des 5 structures de santé suivantes :

1- Subvention (4.286 euros) et convention avec la SCM Espace Santé Paris 6 (6e) pour l'agrandissement du cabinet de groupe Ma6.

Le cabinet de groupe de la mairie du 6^e arrondissement s'est ouvert en 2025 avec l'aide du dispositif Paris Med'. Il s'agrandit maintenant avec l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste de secteur 1, ce qui porte l'équipe à 6 professionnels : 3 médecins dont 2 généralistes, 1 orthophoniste et 2 kinésithérapeutes et permet ainsi d'augmenter l'offre médicale de secteur 1 dans l'arrondissement.

Les locaux appartiennent à la mairie du 6^e arrondissement et font l'objet d'une convention d'occupation conformément à la délibération 2025 DDCT 100, suite à l'AAP lancé en 2024. Sur une surface de 87,55 m², ils comportent 4 bureaux, un couloir faisant office d'espace d'attente, des sanitaires et une kitchenette, et ils répondent aux normes PMR.

Le projet de santé est basé principalement sur l'exercice de la médecine générale, avec des spécificités tournées vers l'accompagnement de fin de vie, le suivi des patients des 4 EHPAD du quartier, et sur la capacité d'accueil des urgences 5 jours par semaine.

Le cabinet s'articule avec les autres acteurs de santé de proximité, avec notamment les CPTS 6 et 7, les professionnels paramédicaux, les équipes de soins palliatifs et il est terrain de stage pour les étudiants en médecine.

Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la SCM Espace Santé Paris 6 sollicite la Ville de Paris pour le financement d'équipements nécessaires à l'installation du nouveau médecin, pour un montant qui s'élève à 4.286 euros, soit 37,54% du coût de l'opération estimé au total à 11.418 euros.

2- Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association Rééducation et Réadaptation Parisien (10e) pour l'agrandissement du cabinet paramédical Cinétique.

Le cabinet de kinésithérapie Cinétique (10^e), situé au 62 rue du Faubourg Saint Denis, est ouvert depuis 2022. Il assure une activité de rééducation multifonctionnelle, avec une tarification conventionnée de secteur 1, sans aucun dépassement au cabinet comme à domicile. Il s'agrandit grâce à l'extension de ses locaux et par l'accueil de 4 nouveaux professionnels, permettant ainsi d'augmenter l'offre paramédicale de kinésithérapie dans le 10^e arrondissement, dans une zone d'action complémentaire, un territoire où l'accès aux médecins généralistes est fragile et en tension, selon le classement de l'ARS.

Les locaux, situés dans le quartier Château d'eau, appartiennent à un bailleur privé. Ils occupent une surface approximative de 135 m², et comporteront après travaux : 5 salles de kinésithérapie, 3 salles polyvalentes et une grande salle de rééducation.

Le projet de santé est basé sur plusieurs champs de rééducation portant sur la neurologie adulte, le membre supérieur, et les systèmes respiratoire, maxillo-facial, pelvi-périnéal, et gériatrique. Il a vocation à répondre aux besoins de santé de la population, notamment les personnes fragiles ou en situation précaire.

Le cabinet travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs de santé proximaux (dispositif PRADO de l'APHP qui facilite le retour à domicile et la continuité des soins, réseaux Prévention-Main et Récup'Air, et associations). Il est membre actif de la CPTS 10 et accueille des stagiaires en formation de kinésithérapie et de gestion administrative.

Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, l'association RER Parisien sollicite la Ville de Paris pour le financement de travaux et d'équipements nécessaires à l'agrandissement de son cabinet. La demande s'élève à 75.000 euros, soit 64,60% du coût de l'opération estimé au total à 116.097,72 euros.

3- Subvention (70.000 euros) et convention avec la SCM SAM (18e) pour l'agrandissement du cabinet médical de la rue du Fret.

Le cabinet pluridisciplinaire rue du Fret existant depuis 2025 s'agrandit avec l'arrivée de 2 médecins généralistes et 1 psychologue dès septembre 2026. Cet élargissement de l'équipe permet de renforcer l'offre de soins de proximité dans le 18^e arrondissement classé zone Intervention prioritaire, qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins selon le classement de l'ARS.

Les locaux appartiennent à la Régie Immobilière de la Ville de Paris et font l'objet d'un bail professionnel. Ils occupent une surface de 68,70 m² et comporteront après travaux 3 bureaux, 2 salles d'attente, 1 salle de repas et 1 accueil pour une équipe constituée de 2 médecins généralistes de secteur 1, 1 médecin neurologue et 1 psychologue.

Le projet de santé est axé prioritairement sur la santé mentale, la prévention et le dépistage, l'approche bio-psycho-sociale globale et les actions de santé. Dans la perspective d'évolution en maison de santé pluriprofessionnelle, avec des recrutements de spécialistes et de professionnels paramédicaux, le cabinet envisage à moyen ou long terme de diversifier ses consultations (orthophonie, chirurgie de la main, rééducation neurologique, sophrologie, yogathérapie), et de développer le suivi d'adolescents et de jeunes adultes.

Le lien avec le territoire se renforce avec la participation à la permanence des soins ambulatoires, au service d'accès aux soins, l'adhésion à la CPTS 18 et les consultations hospitalières actuelles au sein de plusieurs hôpitaux environnants, le centre anti-douleur et le réseau REPOP.

Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la SCM SAM sollicite la Ville de Paris pour le financement de travaux d'extension et de réaménagement, et les équipements nécessaires à l'agrandissement de son cabinet. La demande s'élève à 70.000 euros, soit 58,48% du coût de l'opération estimé au total à 119.682 euros.

4- Subvention (39.379 euros) et convention avec la SCM Cabinet Médical Prélude (19e) pour l'augmentation de l'offre de son cabinet médical.

Le cabinet médical Prélude est bien implanté dans le quartier, au sein du QVP Stalingrad-Riquet, avec une offre de soins dédiée aux publics les plus fragiles. Ouvert depuis plusieurs décennies, suite au départ en retraite d'un confrère, il se modernise et augmente son offre médicale par le recrutement d'un médecin jusqu'alors remplaçante, et par l'accroissement global de l'activité des 2 médecins généralistes de l'équipe.

Les locaux occupent une surface d'environ 87 m², ils appartiennent au bailleur social 3F et font l'objet d'un bail professionnel.

Le projet de soin est basé sur la médecine générale à tous âges de la vie avec notamment la gestion des urgences médicales des enfants suivis en PMI, le suivi en soins palliatifs à domicile, le suivi en pédiatrie,

en gynécologie et la pratique de l'hypnose médicale, auxquels s'ajoute un engagement fort sur les questions de prévention et de dépistage des cancers ainsi qu'un projet de formation en dermatoscopie. Le maillage territorial est très construit, avec la participation du cabinet à la CPTS (formations, réunions, télé expertise), son lien avec les hôpitaux de l'APHP (service Direct APHP, accès à des créneaux de consultation dédiés), son implication dans la Permanence Des Soins Ambulatoires (gardes, soirées et week-end) et son travail en réseau (réseau Quiétude, plateforme PCO, recours aux coursiers sanitaires et sociaux).

Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la SCM Cabinet Médical Prélude sollicite la Ville de Paris pour le financement des travaux et les équipements nécessaires à la modernisation du cabinet et à l'installation du nouveau médecin, pour un montant qui s'élève à 39.379 euros, soit 75% du coût de l'opération estimé au total à 52.506 euros.

5- Subvention (50.000 euros) et convention avec la SCM La Maison de Santé Michelet (19e) pour son projet d'agrandissement.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle Michelet, créée en 2011, augmente son offre de santé par le recrutement de 2 médecins généralistes de secteur 1 et d'une psychologue, portant l'équipe au nombre de 15 : 6 médecins, 3 infirmières, 1 orthophoniste, 1 diététicienne et 4 psychologues. Installée au 1 rue Colette Magny (19e), elle se situe dans la zone « Michelet-Alphonse Karr-Rue de Nantes » actuellement classée Quartier Prioritaire de la Politique de la ville de Paris, en Zone d'Intervention Prioritaire selon le classement de l'ARS.

Les locaux occupent en rez-de-chaussée une surface de 364 m² et font l'objet d'un bail professionnel avec Paris Habitat.

Le projet de santé est axé sur la médecine générale avec la pratique de plusieurs spécialités médicales et paramédicales telles que la santé de la femme, la santé sexuelle, le développement de l'enfant, la nutrition diététique, l'hypnose, la thérapie de groupe et la thérapie familiale.

Le lien de la MSP avec le territoire est très fort, par sa participation à la CPTS, son appartenance aux réseaux (REPOP, Recup'Air, Sentinelle, REHVO) et les vacations hospitalières assurées au sein de la PMI Curial et de l'hôpital Lariboisière, au CMPP proximal et dans le service de psychiatrie adulte de l'hôpital de Nanterre.

Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la SCM La Maison de Santé Michelet sollicite la Ville de Paris pour le financement des travaux de climatisation et des équipements nécessaires à la modernisation et à l'installation des nouveaux professionnels au sein de la MSP Michelet. La demande s'élève à 50.000 euros, soit 68,82% du coût de l'opération estimé au total à 72.645,77 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

D'accorder une subvention d'investissement globale d'un montant de 238.665 euros répartie de la manière suivante :

- 4.286 euros au cabinet Ma6 (6e) pour l'augmentation de son offre médicale ;
- 75.000 euros au cabinet Cinétique (10e) pour l'augmentation de son offre paramédicale ;
- 70.000 euros au cabinet de la rue du Fret (18e) pour l'augmentation de son offre médicale ;
- 39.379 euros au cabinet Prélude (19e) pour l'augmentation de son offre médicale ;

- 50.000 euros à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Michelet (19^e) pour l'augmentation de son offre de soins ;

De m'autoriser à signer avec chacune des structures la convention pluriannuelle correspondante, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris